

REGLEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE

Hors Finales de Coupes et Challenges Seniors H et F

Dispositions particulières au District 49

Pour toutes les compétitions départementales, les frais d'arbitres sont réglés par le centre de gestion. Les montants seront portés au débit du compte du club selon les modalités suivantes :

- ☞ Par moitié à chacun des clubs pour :
 - Les championnats seniors et jeunes
 - Les coupes et challenges jeunes

- ☞ En totalité au club recevant pour :
 - Les coupes et challenges seniors

- ☞ ½ Finales Coupe des Réserves et Challenge Hubert Sourice :
 - 50 % à la charge du club d'accueil
 - 25 % à la charge des deux clubs participant à la rencontre

- ☞ ½ Finales Coupes et Challenges U19, U17 et U15 :
 - 50 % à la charge du club d'accueil
 - 25 % à la charge des deux clubs participant à la rencontre

- ☞ ½ Finales Coupe Anjou Vétérans à 11 :
 - 50 % pour chaque club participant

- ☞ Finale Coupe Anjou Vétérans à 11 :
 - 50 % pour le club d'accueil
 - 25 % pour chaque club participant

- ☞ ½ Finales Coupes Futsal M et F, U18 M, U17 M et U15 M :
 - 50 % pour chaque club participant

- ☞ Finales Coupes Anjou Futsal Seniors M, Seniors F, U18 MM, U17 M et U15 M :
 - 30 % pour le club d'accueil
 - 35 % pour chaque club participant

- ☞ Finale Coupe Amitié loisirs M à 11 :
 - 50 % pour chaque club participant